

DECISION DU MAIRE 2023/038

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Contrat de sous-
location du local sis
21 Rue du
Commerce entre la
ville de Bourbon-
Lancy et la P'Tiote
Broc – M
MORAWSKI**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L145-5 du Code du Commerce,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu le contrat de bail dérogatoire signé entre Mme COTINI et la Ville de Bourbon-Lancy pour la location du local sis 21 Rue du Commerce à Bourbon-Lancy pour une période de 1 an à compter du 01 mars 2022,

Vu la prolongation, par avenant N°1 du 03 avril 2023, du contrat de bail dérogatoire signé entre Mme COTINI et la Ville de Bourbon-Lancy pour une période de 24 mois à compter du 01 mars 2023 (soit jusqu'au 28 février 2025),

Considérant la volonté pour la société « La P'Tiote Broc » représentée par M Kévin MORAWSKI, d'expérimenter une boutique éphémère de Brocante-Antiquités pour une période de 6 mois,

Considérant que la Ville de BOURBON-LANCY porte un intérêt particulier à l'installation pérenne de nouveaux commerces sur son territoire,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

Un contrat de sous-location est conclu entre la Ville de Bourbon-Lancy et la société « La P'Tiote Broc » représentée par Monsieur MORAWSKI Kévin pour le local sis 21 Rue du Commerce pour une période de 6 mois courant du 15 juin 2023 au 14 décembre 2023.

ARTICLE 2 :

Le loyer est fixé à 260 € (non assujetti à TVA) par mois auquel s'ajoute une provision de charges pour 30 € mensuels.

Une gratuité de loyer de 2 mois est appliquée pour permettre au porteur de projet de faire les aménagements nécessaires à son activité.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à Mme la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à Mme la Comptable du SGC du Charolais Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 15 juin 2023

Edith GUEUGNEAU
Maire

